

Adresse de la société populaire de Lormont (Bordeaux, Bec-d'Ambès) sur l'action courageuse du citoyen Eyquem, lors de la séance du 11 fructidor an II (28 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Lormont (Bordeaux, Bec-d'Ambès) sur l'action courageuse du citoyen Eyquem, lors de la séance du 11 fructidor an II (28 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. pp. 37-38;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15087_t1_0037_0000_4

Fichier pdf généré le 14/01/2020

19

La société populaire de Cany, département de la Seine-Inférieure, annonce à la Convention nationale que les soldats, sous-officiers et officiers du bataillon de Beauvais [Oise] cantonnés dans cette commune, viennent de donner une nouvelle preuve de la générosité française, en s'engageant, au sein de cette société, de donner chaque décade une ration de leur viande aux indigens.

Mention honorable, insertion au bulletin (41).

[*La société populaire et républicaine de Cany à la Convention, 9 thermidor an II*] (42)

Citoyens Représentants,

Partout les soldats français se montrent autant généreux envers leurs concitoyens, que terribles envers les ennemis de la Liberté. Pendant que ceux-ci continuellement en proie à la faim sont forcés de piller et voler le peuple pour se procurer les premiers besoins de la vie que leurs maîtres ont l'inhumanité de leur refuser, les soldats républicains partagent généreusement avec leurs frères l'abondante nourriture que la Patrie leur distribue.

Les soldats, les sous-officiers et officiers d'une partie du bataillon de Beauvais, cantonnés parmi nous, viennent de nous donner une nouvelle preuve de cette générosité française. Ils se sont engagés au sein de notre société, à donner chaque décade, une ration de leur viande aux indigents de notre commune.

Nous nous empressons de publier ce trait d'humanité, ce n'est pas pour exciter l'émulation des soldats républicains: ils sont depuis longtemps familiarisés avec ce sublime dévouement. Mais que le bruit s'en répande aux oreilles des vils satellites des tyrans: qu'ils rougissent en comparant la dignité du soldat français avec les humiliations qu'on leur fait essuyer et les vexations qu'ils sont contraints d'exercer sur leurs frères. Mais aussi qu'ils tremblent. Des soldats qui savent ainsi d'eux-mêmes se condamner à des pareilles privations, ne se laisseront jamais amolir ni énerver par les délices et seront toujours invincibles. Ceux qui savent faire de pareil sacrifices pour une portion de leurs frères, ne craindront pas de verser leur sang pour le salut de la république entière.

Salut et fraternité.

VERGNEST (*président*), LEMARECHAL (*secrétaire*).

20

La société populaire de Lormont instruit la Convention nationale de l'action coura-

geuse du citoyen Pierre Eyquem, qui, pour sauver le facteur de la diligence de Paris, tombé dans la rivière à Bordeaux, se jette à l'instant à l'eau, et parvient, après de grands efforts et le plus grand danger pour lui-même, à sauver la vie à ce citoyen.

Mention honorable, insertion au bulletin (43).

[*Le club national de Lormont, district de Bordeaux, département du Bec-d'Ambès, à la Convention nationale*] (44)

Législateurs,

S'il est du devoir des sociétés populaires d'exciter les belles actions, c'est aussi un devoir pour elles de vous les transmettre, et le club national de Lormont vient interrompre un moment vos travaux précieux, pour fixer vos regards sur le courage de *Pierre Eyquem* marin de la commune de Cenon-la-Bastide.

Le 27 messidor le facteur de la diligence de Paris en traversant la rivière devant Bordeaux, tombe au milieu des flots; il allait y périr lorsque Pierre Eyquem se jette après lui. Mais lui-même court risque d'être victime de son zèle, car il est saisi par les deux bras par le malheureux qu'il veut sauver; cependant il s'en dégage, oublie le danger qu'il vient de courir, et hasardant une troisième fois sa vie, parvient à le saisir par une main, et l'entraîne avec lui vers le bateau qu'il avait quitté; mais ce bateau avait été emporté par les courants à une certaine distance, et il est obligé d'en gagner un autre à la nage. Enfin après bien des efforts, il a la satisfaction de conserver à la patrie un citoyen utile. Pierre Eyquem mérite d'autant plus la reconnaissance nationale, qu'il est père de famille, et que ce n'est pas la première fois qu'il a oublié qu'il était époux et père, pour ne se rappeler que du devoir sacré de secourir les malheureux.

Tel est l'événement qui a eu lieu dans la commune voisine de celle que nous habitons, et telle est l'action généreuse que nous nous empressons de vous transmettre.

Législateurs, le club national de Lormont saisit cette occasion pour vous assurer que né en 1789, il a toujours marché d'un pas égal et ferme, et qu'il ne cesse d'applaudir aux grandes mesures révolutionnaires que vous avez pris pour le maintien des droits du Peuple: continuez vos glorieux travaux, législateurs, que le succès de nos armes, et le bonheur des français, soient pour vous le gage le plus certain de leur reconnaissance; repoussez surtout les cris des factieux, qui sous l'apparence du bien public parlent de paix au milieu de nos triomphes. Point de paix avec les tyrans, guerre à jamais, guerre aux ennemis de la liberté, guerre à tous ces monstres couronnés qui sacrifient des milliers d'hommes à leurs cruelles passions, et ne déposons les armes que lorsque l'Europe entière sera purgée des brigands qui l'infestent.

(41) P.-V., XLIV, 188.

(42) C 320, pl. 1313, p. 15. *Bull.*, 12 fruct. (suppl.).

(43) P.-V., XLIV, 188.

(44) C 320, pl. 1313, p. 23. *Bull.*, 12 fruct. (suppl.); *Débats* n° 709; *M.U.*, XLIII, 217.

Les membres composant le club national de Lormont. Ce 10 thermidor 2ème année de la république française une et indivisible.

VERNES (*président*),
J. TRANCHERE, DUVERGIER, BERAUD
(*secrétaires*).

21

Le Carpentier, représentant du peuple, annonce à la Convention nationale que le citoyen Auger-Toriais, juge du tribunal du district de Dole [Jura], fait don à la patrie de 150 L en numéraire.

Mention honorable, insertion au bulletin (45).

22

Le Cointre (de Versailles) monte à la tribune et dit:

Citoyens-collègues,

Je demande que la parole me soit accordée demain à deux heures, pour donner à la Convention nationale lecture de faits précis contre sept de nos collègues; dont trois membres du comité de Salut public, et quatre de celui de Sûreté générale.

Je demande cette heure, afin qu'ils soient prévenus et présents, conformément à vos lois et à mes principes.

Et comme le soupçon ne doit planer que sur ceux dont je propose de dévoiler la conduite, je les nomme en ce moment:

Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois, Barrère, Vadier, Voulland, Amar et David.

Garder le silence sur la conduite de ces collègues, ce seroit s'en rendre complice.

Quelque pénible, quelque douloureuse que cette tâche soit à mon cœur, j'ai résolu de la remplir: c'est à vous, citoyens collègues, qu'il appartiendra de prononcer.

LEGENDRE (de Paris): Que Le Cointre se présente demain, et Convention décidera si elle doit lui accorder la parole.

BOURDON (de l'Oise): Je m'oppose à cette motion. Quand on inculpe si gravement sept représentants dont la majorité est probe, il faut décréter que la dénonciation sera entendue. Celui qui l'a annoncée a provoqué sur sa tête toute la responsabilité qu'il a appelée sur celle des autres.

Je demande qu'il soit décrété sur-le-champ que Le Cointre sera entendu demain pour recevoir les justes éloges dus à son courage, ou

(45) P.-V., XLIV, 188; C 188, pl. 1292, p. 18. *Bull.*, 12 fruct (suppl.).

la punition de sa méchanceté et de sa calomnie (46).

Décrété (47).

23

Une députation de la section de la Halle-au-Blé [Paris] se présente à la Convention. Elle annonce à la Convention nationale que cette section a rejeté à l'unanimité la proposition qui lui a été faite par celle du Muséum, tendant à demander l'élection, dans la forme ordinaire, d'officiers municipaux pour la commune de Paris. Elle dépose sur le bureau un extrait du registre de ses délibérations de la séance du 10 fructidor.

Mention honorable, insertion en entier au bulletin du discours et de la réponse du président (48).

[La section de la Halle-au-Blé à la Convention nationale] (49)

Législateurs,

La section de la Halle-au-Blé, qui connoit les principes, mais qui a su peser la gravité des circonstances, a rejeté à l'unanimité la proposition qui lui a été faite par la section du Muséum, de vous demander l'élection, dans la forme ordinaire, d'officiers municipaux pour la commune de Paris. La section a senti qu'au milieu d'une révolution, quatorze armées sur pied, des ennemis à contenir dans l'intérieur, exigeaient des mesures extraordinaires. Elle laisse donc momentanément et avec confiance dormir un des droits les plus essentiels de la souveraineté du Peuple.

Mais en le déposant entre vos mains elle n'en fait pas l'abandon; mais en acceptant le gouvernement révolutionnaire elle ne peut s'empêcher de jeter un regard sur le règne de terreur qui vient de couvrir la France de deuils et de larmes.

Le despotisme est près de ce gouvernement que les circonstances exigent. Les faits nous dispensent de fournir les preuves de cette vérité. Par la nouvelle organisation de ce pouvoir vous déclarez à la France que le despotisme ne reparaitra plus; et nous aussi nous déclarons que nous ne voulons plus de despotisme. Pour l'écarter à jamais, maintenez la Liberté de la presse. La déclaration des droits la proclame,

(46) *Moniteur*, XXI, 610; *Débats*, n° 707. 164-165.

(47) P.-V., XLIV, 188-189; C 317, pl. 1280. p. 41. *Débats*, n° 707. 164; *J. Fr.*, n° 703; *Moniteur*, XXI, 610; *Ann. R.F.*, n° 269; *Ann. Patr.*, n° 605; *C. Eg.*, n° 740; *F. de la Républ.*, n° 421; *Gazette Fr.*, n° 971; *J. Mont.*, n° 121; *J. Perlet*, n° 705; *J. S.-Culottes*, n° 560; *J. Paris*, n° 606; *Mess. Soir*, n° 740; *M.U.*, XLIII, 187; *Rép.*, n° 252.

(48) P.-V., XLIV, 189.

(49) C 320, pl. 1313, p. 31; *Moniteur*, XXI, 611-612; *Débats*, n° 707, 168-169. Ces deux journaux signalent la remarque d'un membre (Granet, suivant le *Moniteur*): La section de la Halle-au-Blé est une des premières de celles qui se sont réunies à la Convention dans la nuit du 9 au 10 thermidor.